

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 29 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008, 235-2012 et 319-2018)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **mercredi 8 mai 2024, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à modifier la largeur des rues et les normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce trentième (30^e) jour d'avril deux mille vingt-quatre (2024).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière